

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M. Alain Dufour M ^{me} Vanessa Pelletier M ^{me} Marie-Eve Bouchard Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M. Dominic Boily M ^{me} Marie-Julie Lavoie	Partie syndicale : Partie patronale : M ^{me} Amélie Simard	1. Compte rendu de la réunion du 9 juin 2025	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Sécurité d'emploi	P
		4. Liste de rappel	P
		5. Consultation 4-3.00	S
		6. Retour sur la rentrée scolaire	S
		7. Présence minimale au Centre	S
		8. Suivi CFOR	S
		9. Autres tâches éducatives (ATÉ) : moyenne	S
		10. Autorisation d'enseigner	S
		11. Suivi des projets	P
		12. Calendrier des rencontres	
		13. Autre sujet : a) Changement de pourcentage - contrat	P

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Compte rendu de la réunion du 9 juin 2025	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 9 juin 2025.	
Organisation scolaire (15 oct. 24)	<p>Pour les pavillons La Baie et Laure-Conan, les inscriptions vont bien. À l'Oasis, il y a peu d'inscriptions pour la formation épilation. Quelques élèves demeurant au Lac-St-Jean s'inscrivent, mais ne viennent pas en raison d'un enjeu de transport. Une bourse mobilité est offerte, mais pour certains secteurs seulement. En SASI, les deux cohortes ont débuté même si elles étaient petites, car des élèves en intégration devraient se joindre éventuellement.</p> <p>Pour le pavillon équipement motorisé, il y a eu des engagements en raison de retraites qui ont été prises. Pour la clientèle, on note une belle augmentation. Au CFOR, le CSS s'est assuré de ne donner que 25 élèves par enseignant, mais comme deux enseignants en comptabilité ont quitté par la suite, les élèves ont été transférés dans les groupes restants, ce qui a donc augmenté le ratio. Le CSS passe des entrevues afin d'engager.</p>	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	<p>À un questionnement de M. Dufour sur les heures redistribuées lors d'un remplacement qui a lieu après le choix de tâche, le CSS analysera la façon dont il distribuera les heures excédentaires à la suite du deuxième choix de tâche en janvier. Comme la tâche est annualisable, le CSS comblera les 720 heures et les heures restantes seront ensuite offertes par ancienneté. Aucune modification à l'horaire ne sera permise et les heures devront être acceptées en bloc. Le CSS harmonisera également la pratique pour le choix de tâche de janvier, et ce, pour tous les pavillons. Le SES mentionne que la directive devra être claire et connue des enseignants. (2024-10-15)</p> <p>M. Boily informe les membres que l'uniformisation du choix de tâche a été faite. Mme Gilbert mentionne que certains enseignants acceptaient des remplacements pour dépanner, mais qu'ils ont vu leur contrat réajusté au lieu d'être payé. Dans le respect de la convention collective, le CSS précise que les seules personnes impactées de l'ajustement de contrat sont celles avec un contrat à 100 %. Il est décidé de tenir une rencontre pour discuter de la situation, car les enseignants à 100 % se sentent lésés du fait que ceux à contrat à temps partiel ne voient pas leur contrat réajusté. (2025-01-16)</p> <p>Concernant l'ajustement des contrats en janvier pour les enseignants à contrat 100 % qui ont fait de la suppléance lors de la session d'automne, un retour sera fait en juin. (2025-05-05)</p> <p>Les directions doivent faire parvenir les dépassements aux secrétaires au plus tard le 18 juin pour que les paiements soient faits sur la paie du 3 juillet. (2025-06-09)</p> <p>Les paiements ont été faits. (2025-10-14)</p>	
<p>Retour entente SAE (15 oct. 24)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cotisations syndicales 	<p>En lien avec la formation sur mesure, le SES précise qu'il représente toutes personnes faisant les fonctions propres aux enseignants et que celles-ci doivent donc payer des cotisations syndicales. En contrepartie, le SES doit faire respecter leurs droits. Si, par contre, une personne travaille pour la formation sur mesure comme formateur et ne fait pas une tâche d'enseignant, elle ne devrait pas payer de cotisations syndicales. Le CSS mentionne qu'il est rendu à créer un modèle de contrat honoraire spécifiquement pour eux, ainsi ils ne paieraient pas de cotisations syndicales. (2024-10-15)</p> <p>Le CSS est en discussion pour vérifier ce qu'il serait possible de faire avec le système de paie. Il y a eu de l'avancement dans ce dossier, mais c'est à suivre. (2025-01-16)</p> <p>Un portrait du personnel touché a été fait. Les enseignants qui feront seulement de la formation sur mesure seront hors convention et une entente particulière sera faite.</p>	<p>Terminé</p>

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	<p>Pour les enseignants en formule hybride, ils resteront conventionnés. Il y aura une période de transition. (2025-05-05)</p> <p>Une grille tarifaire sera faite pour les personnes qui travailleront hors convention. Un contrat d'engagement sera signé, dans lequel leurs conditions de travail seront énumérées. (2025-06-09)</p> <p>Le CSS est en année de transition pour les formateurs. Ce sont 95 % de ceux-ci qui ont maintenant un contrat avec leur propre taux horaire négocié. Ils sont également informés qu'ils ne relèvent pas de la convention collective. Certains sont en formule hybride, comme en métallurgie. Le CSS s'attend à ce que toutes les situations soient régularisées pour l'année 2026-2027. (2025-10-14)</p>	
Tâche : comités reconnus en ATP	<p>Le SES a tenu une rencontre avec les personnes déléguées des différents pavillons. On note certaines irrégularités concernant les comités reconnus, comme la collation des grades, pour certains pavillons les enseignants se voient reconnaître 4 heures, alors que pour d'autres, c'est du bénévolat. M. Boily mentionne qu'un chantier est en cours afin d'uniformiser les pratiques à travers les pavillons. Une présentation sera faite au prochain CRT. M. Dufour ajoute que dans un même centre, ce n'est pas toujours équitable non plus.</p> <p>M. Boily présente le document qui servira à comptabiliser les heures d'ATP et explique son fonctionnement. Tous les pavillons doivent utiliser ce document. Mme Lavoie ajoute que comme les enseignants ne remplissent pas leur ATP, il arrive qu'elle assigne. Le document sera présenté aux enseignants. M. Dufour mentionne qu'il arrive, dépendamment du pavillon, qu'un enseignant qui passe la journée avec un élève compte pour de l'ATP, alors que pour un autre enseignant ce sera de la tâche éducative. Mme Lavoie fera un retour aux directions adjointes afin de bien différencier la TE et l'ATP. M. Boivin informe le CSS que l'an prochain, le SES travaillera sur l'amplitude auprès des personnes déléguées. Mme Lavoie trouve que c'est très important d'en parler, car avec le secteur Santé, les horaires sont très différents en raison du CIUSSS. Le SES ajoute qu'il est possible de signer des ententes au besoin.</p> <p>M. Boily mentionne que le document pour comptabiliser les heures est en amélioration continue. A la suite du CRE enseignants, il a été convenu avec les enseignants d'inscrire à l'horaire les journées pédagogiques et les concertations dans l'horaire. Comme ces journées sont assignées, cela simplifie le respect de l'amplitude et la gestion des absences. (2025-10-14)</p>	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
AEP santé et été	<p>Le SES vérifie si l'AEP en santé sera prolongée cet été afin de s'assurer que l'annexe 74 soit respectée et que les enseignants soient payés à taux horaire. Mme Gagnon précise qu'elle vérifiera que pour les heures faites cet été, elles pourraient être utilisées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les réguliers temps plein : reprise des heures au courant de l'année; • pour les non réguliers temps plein : monnayées à taux horaire. <p>Des validations seront faites avant le choix de tâche.</p> <p>Après vérification, il n'y aurait que quatre enseignants qui devraient travailler cet été. Comme aucun enjeu n'a été décelé, les heures d'été seront traitées comme mentionné à la dernière rencontre. Une entente est à prévoir pour les enseignants à temps plein.</p> <p>Comme une annexe de la convention régie les cours qui ont été donnés cet été, les parties s'entendent qu'il n'est pas nécessaire de faire une entente. (2025-10-14)</p>	
Note de service en lien avec la fin des changements à l'horaire (2025-06-09)	<p>La gestion de l'horaire est très complexe en FP, car les enseignants échangent des heures et la TOS doit chaque fois le modifier dans le système. À partir de 2025-2026, les enseignants devront signer leur tâche et le mot d'ordre sera qu'elle devra être respectée et ne plus avoir de changements. Si un enseignant s'absente, il sera possible de le faire exceptionnellement. Le SES demande ce qu'il adviendra si un nouveau programme débute et que les compétences doivent être reventilées. Ce sera M. Boily qui recevra directement les demandes de modifications et qui les approuvera. Une note de service sera transmise aux personnels en début d'année scolaire. (2025-06-09)</p> <p>La note de service a été envoyée pour informer et expliquer aux enseignants le nouveau fonctionnement des changements à l'horaire. La direction n'a reçu aucun retour des équipes. Comme les changements à l'horaire sont restreints, les TOS peuvent vaquer à d'autres tâches et jusqu'à présent, tout fonctionne très bien. (2025-10-14)</p>	
Orientation en lien avec la suppléance vs retraite progressive et la réduction de tâche (2025-06-09)	<p>Les enseignants en retraite progressive ou en réduction de tâche sont souvent appelés pour faire de la suppléance. Après vérification auprès des finances et des ressources humaines, il faut cesser cette pratique. Il faudra modifier les fonctions et responsabilités dans la séquence d'appels pour un remplacement. M. Boily ajoute que dans le cas où aucun enseignant n'était disponible pour un remplacement, les cours seront tout simplement annulés, comme c'est fait dans les écoles supérieures. Les enseignants seront informés du changement en début d'année. (2025-06-09)</p>	Suivi

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	<p>Cette année, les enseignants en retraite progressive et en réduction de tâche sont pris en dernier pour la suppléance. (2025-10-14)</p>	
<p>Autres sujets : Temps annualisable vs journée pédagogique (2025-06-09)</p>	<p>Comme le temps est annualisable, le SES demande s'il était possible d'accommoder les enseignants qui ont fait toutes leurs heures avant la fin juin en leur permettant par exemple de ne pas rentrer lors de la dernière journée pédagogique. M. Boivin mentionne que le nombre de jours (200) n'est pas obligatoire, ce sont les heures qui sont comptées. M. Boily validera si le 200 jours est obligatoire ou non. Le SES ajoute qu'une réflexion doit être faite dans la tâche annuelle afin de s'assurer que les enseignants aient du travail jusqu'à la fin de l'année, même s'ils ne sont plus en présence élèves. Il faudra gérer seulement l'exception. (2025-06-09)</p> <p>Le CSS a commencé à se documenter sur les 200 jours obligatoires ou non. Le SES demande à recevoir la jurisprudence et autres documents que le CSS vérifie pour les regarder de son côté. (2025-10-14)</p>	<p>Suivi</p>
<p>Autres sujets : Diminution du nombre d'heures DEP vs récupération (2025-06-09)</p>	<p>Le SES rappelle au CSS que la récupération fait partie de la tâche éducative. M. Boily mentionne que le ministère finance seulement la durée du programme, donc la récupération doit être faite à l'intérieur du nombre d'heures de celui-ci. La pratique du CSS était d'ajouter des heures de récupération à la durée du programme. Selon la partie patronale, idéalement, il faudrait que l'enseignant donne l'examen avant la fin du programme pour permettre des périodes de récupération et de reprise d'examen. Si ce n'est pas nécessaire, il pourrait y avoir de l'enrichissement. Les deux parties feront des vérifications à ce sujet.</p> <p>Le Syndicat rappelle que la récupération doit se faire à l'extérieur des cours. M. Boily précise que le nombre d'heures défini pour une compétence comprend déjà des heures pour l'enrichissement et la récupération. Il faut changer la pratique graduellement et peut-être faire plusieurs examens et non un seul à la fin, ce qui serait plus facilitant pour les élèves. M. Dufour demande une rencontre d'équipe pour en discuter. Un bilan pourrait être fait en janvier, car il y a quelques groupes en essai.</p>	<p>Suivi</p>
<p>2. Organisation scolaire</p>	<p>Dépôt par le CSS du document « suivi de la clientèle ». On note que la clientèle est stable dans tous les pavillons. Mme Lavoie mentionne qu'en raison du retrait de la bourse pour la formation des préposées, il est plus difficile de démarrer des groupes. Également, après vérification auprès du CIUSSS, il y a beaucoup moins de besoins et c'est la même chose pour les infirmières auxiliaires. Au niveau de la ferblanterie, les groupes décollent à 5, 6 ou 7 élèves. Des publicités pour montrer le travail en chantier seront faites afin d'attirer plus d'élèves.</p>	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
3. Sécurité d'emploi	Un calcul préliminaire a été fait pour le régulateur. Des vérifications seront faites par le CSS et le SES. M. Boily informe le CRT qu'en mécanique de véhicules lourds il est difficile de trouver des enseignants. Un des enjeux est que les personnes intéressées ne désirent pas nécessairement retourner à l'université pour aller chercher les diplômes. M. Boily suggère de prendre des gens près de la retraite ou à la retraite, de cette façon, ils auraient seulement à avoir une tolérance et n'embarqueraient sur aucune liste. Tous les autres secteurs vont bien.	Suivi
4. Liste de rappel	Le SES n'a pas reçu la liste de rappel en validation. Une rencontre est à prévoir entre le SES et le CSS afin d'analyser les listes de rappel et d'ancienneté. Entre autres, par exemple, le nombre d'heures faites qui doit apparaître sur la liste la première année pour déterminer le rang, mais les années suivantes, les heures ne sont plus nécessaires.	
5. Consultation 4-3.00	Le Syndicat rappelle les objets de consultation prévus dans la convention collective. La consultation est importante, car si aucune consultation n'est faite, la décision pourrait être annulée. M. Boily précise un bon coup, soit que les enseignants ont demandé une rencontre et ont fait un ordre du jour pour le CRE. Mme Lavoie s'informe de la procédure après un CRE pour transmettre les informations aux membres. Après discussion, ce sera un point à discuter lors du prochain CRE.	
6. Retour sur la rentrée scolaire	Le Syndicat débute en mentionnant le bon coup qui a été souligné, soit que la rentrée scolaire a été la plus belle qu'il y a eu pour les élèves. Mme Gilbert mentionne ensuite les situations soulevées par les membres, comme le grand nombre de contrats 360 qui ont été donnés au lieu d'être des 720. M. Boily précise que le CSS a des inquiétudes face à l'enseignement à distance et qu'il l'a nommé aux enseignants.	
7. Présence minimale au Centre	Ce point avait déjà été traité lors d'un ancien CRT.	
8. Suivi CFOR	Le SES s'informe si la moyenne est respectée au CFOR. Mme Pelletier mentionne que la plupart des enseignants ont une moyenne entre 24 et 30 élèves. C'est au niveau de la comptabilité où la moyenne est plus élevée. M. Boily précise que lorsqu'un enseignant est malade, automatiquement ça augmente la moyenne des autres. Il est toujours en action pour trouver des solutions. De plus, le CSS tente de se départir le	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	<p>plus possible des partenaires et de faire entrer plus d'élèves québécois tout au long de l'année. Il peut donc arriver qu'un groupe soit à 30 élèves pour 2 jours. Une rencontre avec le CSS, le SES et les directions sera planifiée au début du mois de décembre pour faire un suivi.</p> <p>Plusieurs enseignants ont mentionné que ce n'était pas idéal de passer par M. Alexandre Gauthier-Talon pour les plans de récupération et de reprise de module. Après discussion, le rôle de M. Gauthier-Talon est mal compris.</p>	
9. Autres tâches éducatives (ATÉ) : Moyenne	Le SES aimerait avoir un bilan des moyennes d'ATÉ. M. Boily propose d'attendre le CRT de l'hiver, car on aura un meilleur portrait.	Suivi
10. Autorisation d'enseigner	<p>Le SES souligne que certains enseignants ne comprennent pas bien les autorisations d'enseigner. Mme Gagnon fera la séance d'information sur le sujet le mardi 28 octobre à 16 h.</p> <p>Un questionnement est soulevé à savoir si un enseignant devient CP ou direction, doit-il continuer les démarches pour obtenir son autorisation? Le CSS fera des vérifications à ce sujet.</p>	
11. Suivi des projets	<p>M. Boily informe le Syndicat que le projet transformation des métaux en fusion est démarré. Le CSS ira en appel d'offres en décembre, pour faire l'achat de l'équipement en janvier, et ce, afin de faire l'installation l'an prochain.</p> <p>Concernant le projet à l'ancienne école Antoine-de-St-Exupéry, il n'aura pas lieu. Le CSS travaille afin de trouver une alternative. La réfection du pavillon Oasis débutera en avril. Il serait possible de louer des locaux dans le quartier général de la zone portuaire qui sera construit pour le volet administratif de l'Oasis. Tout dépendant de ce qu'il adviendra de la formation à distance, il pourrait être avantageux d'être seulement en location.</p>	
12. Calendrier des rencontres	<p>Les rencontres du CRT-FP pour l'année 25-26 se tiendront aux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 février 2026 de 8 h à 10 h; • 28 avril 2026 de 8 h à 10 h; • 16 juin 2026 de 8 h à 10 h. 	
13. Autre sujet :		
a) Changement de pourcentage - contrat	Un comité de travail s'est penché sur la façon dont le CSS traitait les modifications de contrat au cours de l'année. Le CSS rétroagissait au début de l'année, ce qui faisait faire	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	de fausses déclarations à l'assurance-emploi et occasionnait des sommes à rembourser pour l'enseignant. Dorénavant, le pourcentage de tâche variera, mais il n'y aura plus de rétroaction. De cette façon, la tâche sera plus réelle également. Ce sera en application pour cette année, soit 25-26.	